

**PYRENEES ATLANTIQUES
COMMUNE DE L'HOPITAL D'ORION
SEANCE DU 9 OCTOBRE 2019**

L'an deux mille dix neuf le 9 octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel LAFOURCADE, Maire.

PRESENTS : Mr Didier BOULAN – Mme Sandrine BARDERY
Mmes Françoise POIRIER – Joëlle BAREILLE
Mrs Denis BOSSARD – Stéphane DACHARY - Maurice LAVIE-CAMBOT -
Jean PINDAT- Pierre-Yves FONTAINE

EXCUSES : Thierry GALLET

Secrétaire de séance : Pierre-Yves FONTAINE

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 10 juillet 2019

Les membres du conseil municipal présents approuvent favorablement le CR du 10 juillet 2019.

II - AGENDA D'ACCESSIBILITE : programme et étude de l'A.P.G.L

Le Maire présente l'étude d'accessibilité de l'APGL. Il précise que ce programme est éligible à la DETR.

- La mairie : rampe en béton, rajout d'une sonnette, signalisation parking, garde-corps, escalier, fixation de nez de marches contrastés. Boîte aux lettres à déplacer, boîte à piles et panneau d'information également. Prévoir vitrophanie sur la porte et coloration des interrupteurs.
- La salle communale : escalier à mettre aux normes – Vitrophanie sur les vitres – remplacement de la porte d'accès aux sanitaires – Rappel tactile sous le coffret électrique et coloration des interrupteurs. – Création d'une place stationnement handicapé côté sud de la salle avec signalétiques sur potelés – Il manque un lave-main dans les toilettes – Les urinoirs ne devraient pas se trouver tous à la même hauteur – Mise aux normes de l'éclairage - Déplacement d'un des deux lavabos.
- L'église et cimetière: Dérogation pour la pente d'accès – Faire un cheminement pour handicapé dans le cimetière.

Le planning des travaux se déroulera sur 3 ans :

1. **2020** : 4 466 € (cheminements extérieurs) à la mairie et à la salle communale
2. **2021** : 5 530 € (accessibilité mairie, intérieur de la salle communale, signalétique de l'église)
3. **2022** : 6 300 € (accessibilité église avec création allée du cimetière). Une demande de dérogation sera demandée. Lors des travaux de rénovation, l'ABF avait fait enlever l'allée en béton.

Projet validé.

III - CARTE COMMUNALE : compte-rendu de la réunion avec la CDPENAF

Mr le Maire a été convoqué le 25 septembre 2019 par la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers à la préfecture de PAU en présence de Mme Julie BARES du cabinet Artélia.

La DDTM a présenté leur avis simple devant l'assemblée. Sur cet avis, seulement dix lots étaient retenus sous réserve de reverser en zone naturelle les 15 lots refusés.

Mr le Maire a défendu le projet du Conseil Municipal durant 45 minutes. Démographie en chute libre, zone inondable dans le village, défense de l'école et nombre important de CU refusés dans les dix dernières années.

Au terme du débat, Mr le maire a quitté la salle et la commission a rendu son avis à postériori.

En date du 4 octobre, la DDTM a adressé un courrier à la mairie rendant l'avis définitif de la CDPENAF. 18 lots sont accordés sur les 25 demandés :

« Avis favorable sur le projet de la carte communale sous réserve de reverser en zone naturelle les parcelles B391, B392 et B837 dans le quartier Laburgau- Morlanne- Lartigue, les parcelles A232 et A564 dans le quartier Cambet- Trescoigt et de supprimer le secteur constructible de Sansoulet »

Mr le Maire a envoyé un courrier au tribunal administratif pour demander la nomination d'un commissaire enquêteur pour l'enquête publique.

Avant l'enquête publique, la chambre d'agriculture et l'autorité environnementale doivent envoyer leurs avis. A l'issue, le cabinet Artélia fera une synthèse qui sera joint au dossier de l'enquête. Enfin Mr le Maire éditera un arrêté d'ouverture de l'enquête publique qui durera au minimum 30 jours.

A l'issue de l'enquête, le dossier de la carte communale pourra :

- Soit être approuvé en l'état.
- Soit être approuvé en intégrant des adaptations pour prendre en compte des observations procédant de l'enquête publique.

IV- LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie pour le choix des artisans le 5 octobre 2019. Ont été retenus :

- Lot 1 désamiantage : PROMP ACTION >>7 770.99 € HT
- Lot 2 démolition / gros œuvre / VRD : LAULHE >>16 096,50 € HT
- Lot 3 Charpente : LARTIZAA BOIS >> Logement 11 277.45 € HT -Mairie étanchéité local chasseur : 1 545 € HT
- Lot 4 menuiseries extérieures en aluminium : SARTHOU >>Logement 14 924,68 € HT- Mairie 5 430.42 € HT
- Lot 5 plâtrerie, isolation, plafond : MONDINA>>21 550,05 € HT
- Lot 6 plomberie/sanitaire : BOIRET >>Logement 8 630 € HT - Mairie 1 992 € HT
- Lot 7 électricité : LARCEBAL >>Logement 12 690 € HT-Mairie 230 € HT
- Lot 8 menuiserie bois : 2B >>10 692.93 € HT
- Lot 9 carrelage/faïence : BAREILLE >> 4 460,58 € HT
- Lot 10 peinture : JEROME PEINTURE >>Logement 13951,54 € HT -Mairie 2 346,14 € HT

La signature des marchés avec les entreprises ainsi que le planning des travaux se fera le 22 octobre 2019 à la mairie.

V-QUESTIONS DIVERSES

- **Repas du 11 novembre** : Offert aux citoyens de la commune, âgés de 60 ans et plus. Mr FONTAINE propose d'exposer son oeuvre sur la première guerre mondiale à la mairie.
- **Panneaux photovoltaïques de la salle communale** : le chantier avance (extension électrique BTA en cours par l'entreprise SPIE et financé intégralement par le SDEPA).
- **Eglise** : les travaux de peinture ont été réalisés par Jean-Claude ARTIGUENAVE suite au sinistre des inondations de juin 2019. Cout total 4 305 € avec reste à charge pour la municipalité de la franchise 380 €. Reste la réparation de l'autel à réaliser par le conseil paroissial.
- **Achats** : un vidéo projecteur et écran ainsi qu'un téléphone pour le bureau pour 615,20 € TTC.
- **Abonnement ORANGE** : Résiliation de la ligne fixe de la mairie. On passe de 80€ /mois (ligne fixe + ligne internet) à 40 € /mois (ligne internet + téléphone)
- **Site internet** : M. Le Maire y travaille. Un texte de présentation et des photos seraient à prévoir. Présentation du site qui est mis en ligne.
- Un déménagement de la mairie dans la salle du conseil est prévu durant les travaux de rénovation du logement communal.
- M. le Maire informe les membres du conseil qu'il a l'intention de se représenter aux prochaines élections municipales du mois de mars 2020. Un tour de table est fait.

La séance est levée à 23h12.